

14ème législature

Question N° : 96662	De M. Laurent Wauquiez (Les Républicains - Haute-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > système pénitentiaire	Tête d'analyse >personnels d'insertion et de probation	Analyse > conditions de travail.
Question publiée au JO le : 14/06/2016 Réponse publiée au JO le : 23/08/2016 page : 7569		

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur les vives inquiétudes des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Effectivement, les conseillers pénitentiaires rencontrent chaque jour de plus en plus de difficultés dans l'exercice de leur profession. Ils peinent, faute de moyens, à les accomplir avec efficacité. Et ce, malgré leur remarquable professionnalisme. Cette situation s'illustre parfaitement dans le département de Haute-Loire : manque de personnel, locaux inadaptés, délabrement quotidien de l'ensemble des conditions de travail etc. De plus, seulement cinq agents titulaires et quatre stagiaires sont en charge du suivi de 855 personnes. L'ensemble des acteurs de terrain se rejoignent sur ce constat. Cette situation est révélatrice de l'état de notre justice qui n'a plus les moyens de ses ambitions à l'heure où la lutte contre la radicalisation appelle à la plus grande vigilance. Ainsi, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, à défaut de conditions de travail dignes, demandent une réforme de leur statut sur la base d'un calendrier précis et d'objectifs clairement définis. Dès lors, il demande si des mesures concrètes seront prises pour répondre à ces revendications mais aussi pour que la justice retrouve enfin les moyens de ses ambitions.

Texte de la réponse

Le 22 juillet dernier, les organisations composant une intersyndicale (CGT-Insertion, SNEPAP-FSU, CFDT Interco) ainsi que l'UFAP-UNSa Justice ont signé avec le Garde des Sceaux un relevé de conclusions qui vient mettre un terme à leur mouvement social et apporte des réponses aux 5 revendications majeures portées par la filière. 1) La suppression de la préaffectation a été confirmée et les détails de son organisation ont été détaillés. Tout sera mis en œuvre pour l'accomplissement de cette décision qui souligne l'importance de la formation des personnels et l'attachement à son accomplissement dans les meilleures conditions possibles. 2) Concernant les évolutions statutaires obtenues, elles me paraissent absolument déterminantes : -les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) passeront de la catégorie B à la catégorie A à l'horizon 2018 en se greffant à la réforme de la filière sociale sans pour autant être fondue dans cette dernière. -A cet égard, le principe de la surindiciation est conservé, témoignage absolu de cette spécificité -pour les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP), une avancée statutaire et symbolique tout à fait déterminante a été obtenue puisqu'ils bénéficieront d'une grille spécifique avec une surindiciation sur certains échelons afin de conserver l'écart existant avec les CPIP, un grade à accès fonctionnel et l'accès à la hors échelle B pour certains emplois à forte responsabilité. Un protocole, dont les modalités seront discutées dès septembre, formalisera cette démarche. 3) Concernant le volet indemnitaire, l'IFO et de l'IFPIP seront revalorisés, respectivement de 40 et 70% à compter du 1er avril 2017. 4) Quant à la question de la retraite des personnels de la filière insertion et probation anciens



assistants de service social (ASS), des dérogations ont déjà été octroyées. Dans la continuité, un dispositif concerté avec le service des retraites de l'Etat sera présenté d'ici la fin de l'année. 5) Enfin, 100 recrutements supplémentaires pour l'année 2017 viendront s'ajouter à la base des 100 déjà octroyés pour parvenir aux 1000 emplois décidés en 2013. Au final, de 2013 à 2018, la filière aura recruté 1100 personnes, ce qui est absolument considérable. Dans le même temps, les efforts budgétaires consentis sur la période 2014-2017 sont eux aussi conséquents et méritent d'être rappelés -le budget de fonctionnement aura cru de 31% -et le budget total de 104% si l'on intègre les sommes versées dans le cadre des PLAT 1 et 2. Il revient désormais aux discussions budgétaires pour 2017 de confirmer les choix opérés par le Gouvernement.